

Conseil municipal

Séance ordinaire du 20 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 20 avril 2015, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

-- -- --

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2015-04-0183

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant toutefois l'item toutefois l'item suivant :

15.7 Avis de motion – Modification au règlement de taxation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les inconvénients causés par le bruit occasionné par l'exploitation d'un lave-auto sur la sur la rue Bernier.
- La mise sur pied d'un regroupement de citoyens concernant la plaine inondable.
- Le tarif d'utilisation de l'eau fournie par la Ville aux résidents du parc de maisons mobiles Rémillard. La qualité de l'eau lorsqu'elle est utilisée par les résidents de ce parc. L'application du règlement municipal relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'intérieur de ce parc.
- Les nuisances causées par le bruit occasionné par la circulation des véhicules sur le boulevard Saint-Luc (route 104). La vitesse des véhicules qui y circulent.
- Le plan de conservation des milieux naturels tel qu'adopté par la Ville. La consultation publique en cours et les sondages portant sur l'avenir des boisés non inclus à ce plan de conservation.
- Les panneaux d'arrêt obligatoire implantés à l'intersection des rues France et De Castel.
- L'opportunité d'implanter un système qui rendrait possible le paiement en ligne des frais de reproductions de documents.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2015-04-0184

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2015

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

20 avril 2015

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2015-04-0185

Appui à la « Semaine de la sécurité publique ferroviaire »

CONSIDÉRANT la tenue, à travers le Canada, de la « Semaine de la sécurité publique ferroviaire », du 27 avril au 3 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens sur les façons de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui peuvent être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations, ainsi qu'avec le public, pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Gareautrain d'appuyer ses efforts pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

D'appuyer la « Semaine de la sécurité publique ferroviaire », un événement national, se déroulant du 27 avril au 3 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

20 avril 2015

RESSOURCES HUMAINES

No 2015-04-0186

Affectation temporaire à la Division approvisionnement – Service des finances

CONSIDÉRANT que le poste de chef de division et contrôleur de la division acquisitions, approvisionnement et projets du Service des finances est actuellement vacant à la suite du transfert temporaire, pour une période de douze (12) mois, de son titulaire actuel ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste temporairement vacant ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

De procéder à l'affectation temporaire de madame Maggie Couture au poste de chef de division et contrôleur, à la division acquisitions, approvisionnement et projets du Service des finances et ce, rétroactivement au 26 mars 2015 et pour une période de douze (12) mois.

Que les conditions de travail de madame Couture soient celles édictées au protocole des conditions de travail des employés cadres équité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2015-04-0187

Appel d'offres – SA-949–AD-14 – Prolongement de la rue Pierre-Caisse – ING-753-2014-009

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de prolongement de la rue Pierre-Caisse à l'ouest de la rue Gaudette ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Construction Beaudin & Courville 2010 inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

20 avril 2015

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Beaudin & Courville 2010 inc. », le contrat pour les travaux de prolongement de la rue Pierre-Caisse à l'ouest de la rue Gaudette, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-949-AD-14 et en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de chantier, pour un montant total estimé à 644 780,00 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 1278, poste comptable 22-312-78-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2015-04-0188

Arrêt obligatoire sur la rue Douglas, à l'intersection de la rue Marie-Derome

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accroître la sécurité à l'intersection des rues Douglas et Marie-Derome ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la circulation sera effectuée sur la rue Douglas afin d'éclairer le conseil municipal sur la solution à apporter pour assurer la meilleure sécurité sur cette importante artère collectrice ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit autorisée la pose d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Douglas, tant en direction nord qu'en direction sud, à l'intersection de la rue Marie-Derome.

Que le maintien de ces panneaux à cet endroit soit évalué dans 12 mois, soit lorsqu'aura été réalisée l'analyse de circulation qui sera effectuée à l'égard de cette rue.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

20 avril 2015

No 2015-04-0189

**Stationnement autour de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
– Rue Laurier**

CONSIDÉRANT la problématique soulevée par la direction de l'école primaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à l'effet que les parents qui souhaitent déposer ou ramener les enfants fréquentant l'école ont de la difficulté à stationner ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement à proximité de l'allée d'accès située sur le côté sud de l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 10 février 2015 (recommandation no 59955) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit décrétée :

- une interdiction de stationner, en tout temps, sur la portion de la rue Laurier située à partir de l'allée d'accès localisée sur le côté sud de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, sur une distance approximative de 14,7 mètres en direction nord;
- une zone de débarcadère sur une distance de 25 mètres face à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (230, rue Laurier) du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h et pour une période de quinze (15) minutes;

le tout selon le plan n° CC-2015-59955 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux en date du 6 mars 2015, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

Que soit abrogée à toutes fins que de droit la résolution n° 11553 adoptée par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 5 novembre 1984.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRAVAUX PUBLICS

20 avril 2015

No 2015-04-0190

**Appel d'offres – SA-2277–TP-15 – Travaux de marquage de
rues**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de marquage de rues ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Profilco » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Profilco », le contrat pour les travaux de marquage de rue pour l'année 2015, de même que pour l'année 2016, pour laquelle ce contrat sera renouvelé à moins que la Ville transmette un préavis de non-renouvellement à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2277-TP-15 et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant total estimé à 167 265,65 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-350-00-516.

Que soit autorisé un engagement de crédit à même les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 pour la portion de cette dépense inhérente à cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2015-04-0191

**Appel d'offres – SA-2280–TP-15 – Fourniture d'enrobé
bitumineux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture d'enrobé bitumineux ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Baillargeon Division Matériaux inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

20 avril 2015

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Baillargeon Division Matériaux inc. », le contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux pour l'année 2015, de même que pour l'année 2016, pour laquelle ce contrat sera renouvelé à moins que la Ville transmette un préavis de non-renouvellement à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2280-TP-15 et en fonction des besoins réels du service requérant, jusqu'à concurrence d'un montant total de 660 000,00 \$, taxes incluses (en tenant compte de la pondération des transports).

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville aux postes comptables 02-321-00-625 et 02-413-00-625.

Que soit autorisé un engagement de crédit au budget de l'exercice financier 2016 pour la portion de cette dépense inhérente à cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2015-04-0192

Appel d'offres – SA-2281–TP-15 – Travaux de balayage de rues

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission pour des travaux de balayage de rues ;

CONSIDÉRANT que cette soumission provenant de « Les Entreprises Myrroy inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Myrroy inc. », le contrat pour les travaux de balayage de rues, pour les années 2015 et 2016, de même que pour les années 2017 et 2018, pour lesquelles ce contrat sera renouvelé à moins que la Ville transmette un préavis de non-renouvellement à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2281-TP-15 et en fonction des besoins exprimés en cours de contrat, pour un montant total estimé à 286 195,77 \$, taxes incluses.

20 avril 2015

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-321-00-515.

Que soit autorisé un engagement de crédit à même les prévisions budgétaires des exercices financiers 2016 à 2018 pour la portion de cette dépense inhérente à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0193

Appel d'offres – SA-2294–TP-15 – Travaux d'entretien électrique pour les bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour des travaux d'entretien électrique pour les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Fournier Électrique inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Fournier Électrique inc. », le contrat pour les travaux d'entretien électrique pour les bâtiments municipaux, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2294-TP-15 et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant total estimé à 238 550,13 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville dans les différents postes comptables concernés par cette dépense.

Que soit autorisé un engagement de crédit à même les prévisions budgétaires des exercices financiers 2016 à 2018 pour la portion de cette dépense inhérente à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0194

Dépenses supplémentaires – Travaux de déneigement

20 avril 2015

CONSIDÉRANT que par les résolutions n^{os} 2014-08-0360 et 2014-09-0409, le conseil municipal accordait des contrats à différentes entreprises pour l'exécution de travaux de déneigement d'aires de stationnement et du réseau routier ;

CONSIDÉRANT que des longueurs de tronçons, trottoirs et piétonnières ont été ajoutées au bordereau de soumission, augmentant ainsi les dépenses inhérentes à ces contrats ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soient autorisées les dépenses supplémentaires suivantes à l'égard des contrats de déneigement suivants, à savoir :

- Les entreprises Bergeron, s.e.n.c. : Travaux de déneigement des stationnements du secteur Saint-Luc (appel d'offres SA-2222-TP-14) pour un montant de 30 353,40 \$ (taxes incluses) ;
- Les entreprises Bergeron s.e.n.c. : Travaux de déneigement et de salage du réseau routier du secteur Saint-Athanase (appel d'offres SA-2233-TP-14) pour un montant de 115 320,50 \$ (taxes incluses);
- Construction Bau-Val inc. : Travaux de déneigement et de salage du réseau routier du secteur Normandie (appel d'offres SA-2233-TP-14) pour un montant de 82 351,53 \$ (taxes incluses).

Que les montants des bons de commande n^{os} BC116769, BC117008 et BC117010 soient augmentés en conséquence.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable 55-919-30-000 (qui sera renfloué à même les surplus de l'exercice financier 2014).

Que soit autorisé un engagement de crédit à même les budgets des exercices financiers 2016 à 2019 pour la portion de ces dépenses supplémentaires inhérentes à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2015-04-0195

20 avril 2015

DDM 2014-3319 – Madame Andrée-Anne Alix et monsieur David Lemieux – Immeuble situé au 81, rue Anatole-Touchette

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Andrée-Anne Alix et monsieur David Lemieux et affectant l'immeuble situé au 81, rue Anatole-Touchette.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Andrée-Anne Alix et monsieur David Lemieux à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 610 099 du cadastre du Québec et situé au 81, rue Anatole-Touchette ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser l'agrandissement du bâtiment d'habitation de manière à ce qu'il empiète de 1,3 mètre dans la marge avant minimum prescrite à 7,5 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 3 septembre 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par madame Andrée-Anne Alix et monsieur David Lemieux à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 610 099 du cadastre du Québec et situé au 81, rue Anatole-Touchette.

Que soit autorisé l'agrandissement du bâtiment d'habitation unifamiliale qui y est érigé de manière à ce que celui-ci empiète de 1,3 mètre dans la marge avant minimum prescrite à 7,5 mètres, le tout conformément aux plans n^{os} DDM-2014-3319-01 à DDM-2014-3319-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-04-0196

Adoption du premier projet de règlement n° 1321

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

20 avril 2015

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1321 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions) et C9-01-09 (Service de nettoyage de l'environnement) dans la zone I-3553, délimitée au nord par l'avenue Thomas, à l'est par la rue Lucien-Beaudin et au sud par l'avenue Montrichard ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0197

Adoption du premier projet de règlement n° 1331

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1331 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie des zones A-5524 et A-5526, situées de part et d'autre du rang Saint-Édouard, entre les rues René et Carmen;
- remplacer la classe « Habitation en milieu agricole » par la classe « Unifamiliale » du groupe habitation (H); tout en conservant les classes « Élevage » et « Culture »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0198

Adoption du premier projet de règlement n° 1332

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1332 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'augmenter la superficie minimale d'un terrain pouvant accueillir les usages C9-03-03, C9-03-07 et I1-08-02 dans la zone C-5506, située à l'est du chemin des Patriotes-Est, au sud de l'autoroute de la Vallée-des-forts et au nord de la rue Guertin;

20 avril 2015

- d'assujettir cette zone à un PIIA »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0199

Adoption du projet de règlement n° 1324

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1324 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone C-1434 apparaissant au plan de zonage, située à l'ouest du boulevard du Séminaire Sud, à l'est de l'aéroport et au sud de la rue Lebel, au « Secteur de P.I.I.A. : *Projets intégrés commerciaux* »;
- de créer un secteur de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : *Industriel* » et d'assujettir la nouvelle zone I-4054, récemment créée par le règlement 1323 à ce secteur. Cette zone est située au sud et à l'est de la Route 219 et à l'ouest du chemin du Petit-Bernier »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0200

Adoption du projet de règlement n° 1333

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1333 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but d'agrandir un « Secteur de P.I.I.A. : *Bordures autoroutières* », en y intégrant la zone C-5506 apparaissant au plan de zonage »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0201

Demande d'exonération des frais relatifs à une modification à la réglementation d'urbanisme – MRU-2015-3403 (règlement n° 1313)

20 avril 2015

CONSIDÉRANT que de 2004 à 2011, les usages de la classe C7 (vente et service pour véhicules de promenade) étaient autorisés dans la zone C-1052 située sur la rue Douglas, entre la rue Gadbois et le boulevard Saint-Luc ;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec cette autorisation, plusieurs commerces liés à ces usages s'y sont implantés ;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, une modification à la réglementation d'urbanisme a eu pour effet de retirer ces usages dans cette zone de sorte que les commerces qui s'y sont implantés se retrouvaient en droits acquis, ce qui limitait de façon considérable leur possibilité d'expansion ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de l'un de ces commerçants, la Ville a entrepris un processus de modification à la réglementation d'urbanisme visant à rétablir les usages de la classe C7 à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que le contexte particulier de ce dossier justifie l'exonération des frais de cette demande de modification à la réglementation d'urbanisme ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée la demande d'exonération des frais relatifs à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme n° MRU-2015-3403 visant à rétablir les usages de la classe C7 à l'intérieur d'une partie de la zone C-1052 située sur la rue Douglas (règlement n° 1313).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-04-0202

Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Monsieur Yvan Alix – Partie des lots 3 641 840 et 3 643 300 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Yvan Alix en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de reconfigurer la superficie de terrain de 5 000 mètres carrés bénéficiant d'un droit acquis et impliquant des parties des lots 3 641 840 et 3 643 300 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à obtenir l'autorisation pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 641 507 (futur lot 5 664 671) dudit cadastre d'une superficie de

20 avril 2015

1 157,5 mètres carrés afin de l'intégrer à la superficie bénéficiant du droit acquis afin de régulariser l'occupation réelle de la propriété ;

CONSIDÉRANT que le projet du requérant est illustré sur un plan préparé par monsieur François Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 2 mars 2015, sous le numéro 32193 de ses minutes ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

CONSIDÉRANT que lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, L.R.Q., c.P-41.1 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie la demande présentée par monsieur Yvan Alix afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la reconfiguration de la superficie de terrain bénéficiant d'un droit acquis et impliquant des parties des lots 3 641 840 et 3 643 300 du cadastre du Québec, ainsi que pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 3 641 507 dudit cadastre, le tout selon les critères d'évaluation énoncés à l'annexe « A » de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE

No 2015-04-0203

Accès gratuit au service de transport en commun durant l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu 2015

CONSIDÉRANT la demande du président du conseil d'administration de la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'effet d'offrir le service gratuit de transport en commun durant l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

20 avril 2015

CONSIDÉRANT que l'expérience des années passées fût très appréciée par les usagers concernés du Service de transport en commun ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le service de transport en commun urbain ainsi que le service de transport adapté, le taxibus, de même que la navette entre le terminus et le site des activités, soient gratuits pour tous les détenteurs de passeport ou d'accréditation émis par la « Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu » dans le but de leur permettre d'accéder au site pendant la durée de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit du 8 au 16 août 2015 inclusivement, selon les horaires réguliers des services de transport concernés, le tout entre 13 h 30 et minuit les jours de semaine et entre midi et minuit les fins de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2015-04-0204

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Autoriser les usages C9-01-06 et C9-01-09 dans la zone I-3553

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions) et C9-01-09 (Service de nettoyage de l'environnement) dans la zone I-3553, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 avril 2015.

- - - -

No 2015-04-0205

Avis de motion – Modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Assujettir la zone C-1434 au secteur de PIIA : Projets intégrés commerciaux, créer un nouveau secteur de PIIA : Industriel et y assujettir la nouvelle zone I-4054

20 avril 2015

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone C-1434 apparaissant au plan de zonage, au « Secteur de P.I.I.A. : *Projets intégrés commerciaux* »;
- de créer un secteur de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : *Industriel* » et d'assujettir la nouvelle zone I-4054, récemment créée par le règlement 1323 à ce secteur,

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 avril 2015.

— — — —

No 2015-04-0206

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone du groupe habitation à même une partie des zones A-5524 et A-5526

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie des zones A-5524 et A-5526;
- remplacer la classe « Habitation en milieu agricole » par la classe « Unifamiliale » du groupe habitation (H); tout en conservant les classes « Élevage » et « Culture »,

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 avril 2015.

— — — —

No 2015-04-0207

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Augmentation de la superficie minimale requise d'un terrain pour y exercer certains usages dans la zone C-5506 et assujettir cette zone à un PIIA

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Claire Charbonneau, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption

20 avril 2015

un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'augmenter la superficie minimale d'un terrain pouvant accueillir les usages C9-03-03, C9-03-07 et I1-08-02 dans la zone C-5506 ;
- d'assujettir cette zone à un PIIA ;

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 avril 2015.

— — — —

No 2015-04-0208

Avis de motion – Modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Intégration de la zone C-5506 au secteur de PIIA : Bordures autoroutières

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Justin Bessette, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but d'agrandir un « Secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières », en y intégrant la zone C-5506 apparaissant au plan de zonage, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 avril 2015.

— — — —

No 2015-04-0209

Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection du revêtement extérieur de l'usine de filtration de la rive ouest

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Ian Langlois, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection du revêtement extérieur de l'usine de filtration de la rive ouest, décrétant une dépense n'excédant pas 437 000 \$ et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 avril 2015.

— — — —

No 2015-04-0210

Avis de motion – Modification au règlement de taxation

20 avril 2015

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 1299 décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2015, afin de préciser les modes de compensations exigibles pour les services d'aqueduc et d'égout.

- - - -

RÈGLEMENTS

No 2015-04-0211

Adoption du règlement n° 1305

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1305 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1305 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1305 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'agrandissement du bâtiment de service du poste de pompage Gouin, incluant divers travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 853 000 \$ et un emprunt à cette fin »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-04-0212

Adoption du règlement n° 1320

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1320 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

20 avril 2015

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1320 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1320 intitulé « Règlement autorisant la réalisation des travaux correctifs de la fondation et de pavage des accès à divers postes de pompage, décrétant une dépense n'excédant pas 99 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-04-0213

Adoption du règlement n° 1326

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1326 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1326 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1326 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction et d'aménagement de jeux d'eau aux parcs F.-Raymond-Lefebvre et au terrain Hamel du parc multisports Bleury, décrétant une dépense n'excédant pas 900 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars du Comité exécutif

20 avril 2015

- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de décembre 2014 à mars 2015
- Rapport d'activités du trésorier en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

- - - -

CORRESPONDANCE

FEUILLET N^o 2015-007

Lettres reçues de :

- 1) Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nous informe que la performance de notre ville, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur notre territoire, a valu à la Ville en 2014 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- 2) Madame Nancy Klein, directrice du Service de l'information financière et du financement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe que le règlement n^o 1296 autorisant la réalisation de travaux de construction d'une piste cyclable sur le chemin du Grand-Bernier Nord est maintenant approuvé.

Réclamations :

- A) Gestion Steve Dauray inc., pour bris à une porte de l'immeuble situé au 612, rue Boisvert, suite à une intervention policière.
- B) Madame Lise Caron, pour accident de la route survenu le ou vers le 17 février 2015 au coin des rues Dollard et Vaudreuil, causé par un banc de neige au centre de ce boulevard.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- La nomination d'un représentant du conseil municipal au regroupement de citoyens concernant la plaine inondable.
- Les normes relatives au bruit qui sont applicables à Saint-Jean-sur-Richelieu.
- La nécessité de procéder à des aménagements à l'intersection du boulevard d'Iberville et de la 15^e Avenue pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons.
- Les questions du sondage portant sur l'avenir des boisés non inclus au plan de conservation des milieux naturels.
- Les coûts du service de transport en commun.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- L'absence de butte anti-bruit en bordure de la nouvelle section de l'autoroute 35.
- L'aménagement de nouveaux jeux d'eau dans les parcs multisports Bleury et F.-Raymond-Lefebvre.
- Des remerciements sont adressés aux citoyens qui ont déposé un mémoire dans le cadre de la consultation sur l'avenir des boisés non inclus au plan de conservation de milieux naturels.
- Des remerciements sont adressés aux employés municipaux qui ont procédé aux travaux requis pour l'ouverture et l'utilisation des terrains de tennis.

20 avril 2015

- Un membre du conseil municipal préconise la formation d'un comité ayant pour mandat d'étudier la nécessité ou non de maintenir en place chacun des panneaux d'arrêt présents sur le territoire de la municipalité.
- La nécessité de promouvoir le service de transport en commun afin d'accroître son taux d'utilisation.
- L'importance de prioriser le transport actif dans la planification du développement de la Ville.
- Des remerciements sont adressés aux employés municipaux et aux bénévoles qui ont été impliqués dans la préparation du spectacle de fin de saison du Club de patinage artistique.
- On demande aux citoyens d'être vigilants lorsqu'ils font des feux de camp, particulièrement au centre-ville. On recommande de faire une campagne de sensibilisation à cet égard.
- L'aménagement d'un nouveau trottoir sur la 15^e Avenue, entre l'école Sacré-Cœur et le boulevard d'Iberville.
- Les analyses de bruit qui ont été faites en regard de la circulation sur le boulevard Saint-Luc (route 104).
- La possibilité maintenant de disposer des CD et des DVD dans les écocentres.
- L'intensité de la circulation sur le chemin du Grand-Bernier. Les manœuvres dangereuses de certains automobilistes sur la rue Plaza, à proximité de l'école Notre-Dame-de – Lourdes.
- L'activité du grand nettoyage qui sera tenu dimanche dans différents parcs de la ville à l'occasion du jour de la terre.
- La visite d'élèves de l'école Marguerite-Bourgeoys à l'hôtel de ville, demandant l'aménagement d'un parc à chiens et d'un parc de planches à roulettes. On demande également l'autorisation de poser une muraille sur un mur extérieur du bâtiment de la pédiatrie sociale.
- La tenue, cette semaine, de la Semaine du don d'organes, et la campagne de financement de la Société Alzheimer

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

20 avril 2015

No 2015-04-0214

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 21 h 33.

Maire

Greffier
